

Campus Mérignac, le 21 09 2017

ACTUALITES DE THALES

- **Les nominations aux plus hautes fonctions du Groupe** vont bon train et toutes s'inscrivent dans le concept de « croissance rentable » édicté par le PDG. Ce concept dogmatique est extrêmement dangereux pour des sociétés qui ne peuvent être, du fait de leurs activités, aux 10% de rentabilité. Il empêche également d'être novateur et de s'installer sur des créneaux où les marchés existent mais pas à ce niveau de rentabilité, tel le médical. Cette philosophie capitaliste est dangereuse et est à contester, ce que fait la CGT. Mais nous sommes aussi force de propositions (voir : www.imageriedavenir.fr).
- **Réorganisation du Groupe** : les enjeux, quoi qu'en dise Thales, peuvent être lourds en matière d'emploi et de droits existants, car la méthode adoptée pour ces réorganisations, par fusion / absorption, n'est pas neutre ! Ces négociations vont durer sans doute

toute l'année à venir, la CGT vous informera au quotidien et organisera la résistance si besoin. Les impacts de cette réorganisation concernent tous les salariés du Groupe car certains sujets d'harmonisation pourraient déboucher sur des accords au niveau Groupe comme le temps de travail par exemple !

- **Les politiques de remboursement des frais liés aux missions** ont été remises en cause juste avant les vacances par des notes de service partout dans le Groupe. La CGT vous a tenu au courant immédiatement et des discussions ont eu lieu cet été, permettant de bloquer ces modifications. Maintenant, il faut obtenir un texte écrit permettant qu'il n'y ait aucune remise en cause et que les salariés partant en mission soient indemnisés à hauteur de leurs investissements.

METALLURGIE : NEGOCIATION D'UNE NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE

Cette négociation, entamée il y a un an, concerne tous les droits contenus dans les Conventions collectives ou accords de branche. L'UIMM veut réduire nos conquies comme par exemple sur les classifications avec :

- La disparition des « seuils d'accueil » et de reconnaissance d'une qualification minimale acquise par un diplôme comme actuellement.
- Le paiement uniquement des compétences nécessaires à un poste donné, le temps d'un projet par exemple.
- La disparition des accords de branche de toutes les primes, telles la prime d'ancienneté ou les primes liées aux horaires atypiques.
- Le non-développement des progressions automatiques de carrière.

Pour peser sur ces négociations, la FTM-CGT appelle les salariés de la métallurgie à une manifestation nationale devant le siège de l'UIMM le 13 octobre. Les salariés de Thales ont toutes les raisons d'y être présents car tous nos droits sociaux sont assis sur la Convention collective et les accords de branche.

NATIONAL : REFORME DU CODE DU TRAVAIL

La nouvelle loi travail « XXL » est nationalement très critiquée. Elle va intensifier, par ordonnances, la mise en concurrence des salariés par la négociation au sein des entreprises (la majorité des entreprises n'ont pas de représentants du personnel), la flexibilisation accrue des contrats de travail (toujours plus de CDD), la remise en cause du compte pénibilité, l'affaiblissement des instances représentatives du personnel, ainsi que la suppression des primes telles que la prime d'ancienneté.



Vous trouverez des liens sur des analyses détaillées sur notre site : tav.cgthales.fr/site-campus, Cette énième loi de casse du Code du Travail vient poursuivre le travail de destruction entamé par la loi Travail de 2016 et ceci contre l'avis d'une très large majorité de citoyens. Comment accepter pire que ce que nous avons refusé l'année dernière ? Les conséquences, pour nous salariés, mais aussi pour toutes celles et ceux qui chercheront du travail dans les années à venir, sont trop graves pour rester simple spectateur ! Pour simplifier, le projet « loi travail XXL » c'est :

- Des facilités accrues pour se séparer de salariés sans contrepartie
- Des outils pour supprimer tous les avantages sociaux avec l'assentiment d'OS ou salariés complaisants
- La promotion du « dumping social » en réduisant le socle social commun

RIEN N'EST PLIÉ, TOUT DEPEND DE NOUS

Toutes les organisations syndicales s'opposent à ces ordonnances. Certaines sont déçues ou font mine d'être étonnées. La CGT n'est pas étonnée, E.MACRON a été placé par le « patronat finance », il est en mission, il fait ce qu'il a promis ce que veut depuis des décennies les « financiers ».

Comme en Allemagne, en Espagne la précarité s'installerait ?

Il faut être bien clair, le projet ne règlera en rien le chômage, il n'est pas là pour aider les TPE, il est là pour satisfaire la « finance ». Casser les protections sociales entraîne notre pays dans une société à deux vitesses. Est-ce ce que nous voulons ?

Maintenant l'heure n'est plus à la protestation stérile à coup de déclarations sans lendemain mais à construire unitairement un rapport de force permettant l'annulation de ce projet de loi qui fait reculer la protection des salariés. Dépassons nos différences, cultivons nos convergences. Nos parents nous ont confié avec le code du travail un outil pour protéger le salarié du lien de subordination qui déséquilibre la relation « employé/employeur », ne soyons pas les témoins de sa destruction.

Soyons ensemble les promoteurs d'un nouveau code du travail digne du 21^{ème} siècle qui mette le travail et le salarié en avant. La CGT a des propositions à mettre sur la table des négociations !

A THALES, LES SALARIES NE SONT PAS PRIVILEGES

Nous espérons avoir réussi à vous faire percevoir ce qui se passe à Thales, au niveau de la branche via les négociations et au niveau national avec la volonté gouvernementale d'imposer, par ordonnances, une nouvelle casse du Code du Travail. Ces trois dimensions, en réalité, ne font qu'une. Ces attaques sont le résultat d'une même logique et ne sont pas profitables aux salariés, aux retraités, aux chômeurs !

Il nous faut peser sur ces trois niveaux de droit, en laisser un, être remis en cause c'est permettre à ce que tout le système social français s'écroule. La CGT est sur ces trois champs d'actions, à tous les niveaux.

La Coordination CGT Thales appelle chaque salarié du Groupe à ne pas rester spectateur, à intervenir, à peser, à être un travailleur citoyen à part entière, à répondre aux appels d'arrêt de travail, à débrayer dans son entreprise, à participer aux manifestations organisées partout en France.

La mobilisation du 12 Septembre 2017 a été une réussite (500000 dont 12000 à BDX), elle a permis de marquer une première étape. C'est aujourd'hui 21 septembre la seconde !

Ne nous laissons pas abuser par les médias, les français informés refusent cette régression sociale.

Echos Campus Mérignac

La fusion des patrimoines sociaux (accords, droits, dotations CE...), des entités composant DMS doit se faire à « coût zéro », telle est la vision du futur de DMS par son PDG, M. Ph DUHAMEL. Ne manque-t-elle pas d'ambition ?

A TAV, 20% des IC éligibles ont choisi de passer de 206j à 210j soit 440 personnes dont 160 à Mérignac. C'est vers la réduction de la charge de travail et le partage du travail qu'il faudrait se diriger. C'est d'autant plus important dans un contexte de sous-activité.

Le « campus Mérignac » doit être un espace d'expressions des salariés et de convergences de leurs besoins, et pas un laboratoire social.

Pour construire le rapport de force rejoignez la CGT Campus Mérignac.

Contacts CGT

TAV : Alain Marin, Sylvie Borrell, Nicolas Michel
TSA : Roland Mainpin, Pascal Peltier
TGS : Christian Pesche
UL MERIGNAC : cgtul.merignac@wanadoo.fr 0556479592

Sites web CGT

CGT Thales : <http://cgthales.fr>
Vos droits: <http://www.thadis.com>
Imagerie d'avenir : <http://imageriedavenir.fr/>

